

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0045819

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5754

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

R. GUIBI

SIDI

Date de naissance :

09.02.57

Adresse :

Tél. : 06 61 23 63 44

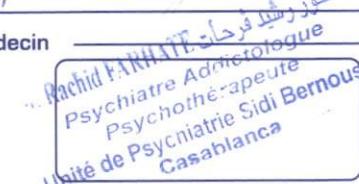
Total des frais engagés :

1168,10

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

03/10/23

Nom et prénom du malade :

R. GUIBI SIDI

Age : 66

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection psychotrophique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 03.10.2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/10/23	G		6	الدكتور رشيد فرحات Psychiatre Addictologue Psychothérapeute do Psychiatry Sidi Bernoussi blanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
HARMACIE MASSIE C.I.L Dr. SONIA ABOUGERGOURD Hôpital Sainte-Justine 61, Avenue du Souvenir Montréal, Québec H3T 1C5 Téléphone : 514-387-4141 Télécopieur : 514-387-4141	22/04/2002	186,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

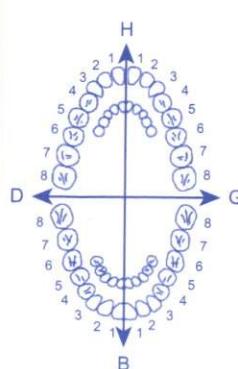
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	-
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
Direction Régionale Casablanca-Salé
Délégation de la Préfecture de Sidi Bernoussi

المملكة المغربية
وزارة الصحة
المملكة المغربية بإقليم البيضاء سطات
مديرية صحة مالطاف سidi bernoussi

Dr. Rachid FARHATE شيد فرحات
Psychiatre Addictologue
Psychothérapeute
Unité de Psychiatrie Sidi
Casablanca

03 - 10 - 23

ORDONNANCE

1- Rouibi Saïd.

$$291,50 \times 3 = 873,00$$

2- Mézgini Zouf

$$36,20 \times 3 = 108,60$$

2- Anaxide

1- Mefen

3- Avamys = Apalix x 2ij

4- Doliprane 1g - 1

$$14,00 \times 5 = 70,00$$

68 my

$$1168,15$$

PHARMACIE MASSY C.I.L.
Dr. Souad Aboumetwane
C.I.L. - Casablanca
Tél. 0522 39 88 73
Hoy 41

SIGNATURE

Dr. Rachid FARHATE شيد فرحات
Psychiatre Addictologue
Psychothérapeute
Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi
Casablanca

ملا 30 قرصا

LOT 230842
EXP 05/2025
PPV. 36.70DH

LOT : 061
PER : FEV 2025
PPV : 291 DH 00

LOT : 066
PER : AUT 2025
PPV : 291 DH 00

LOT : 071
PER : FEV 2026
PPV : 291 DH 00

LOT 221577
EXP 11/2024
PPV 36.70DH

LOT 221569
EXP 10/2024
PPV 36.70'

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
ID:649664 PPV:115,00 DH
6 118001 142262

PPV:14DH00
PER:05/26
LOT:M1874

PPV 14DH00
PER 05/26
LOT M549

PPV 14DH00
PER 06/26
LOT M1990

PPV:14DH00
PER:06/26
LOT:M2290

PPV:14DH00
PER:05/26
LOT:M1874